

Séance publique du 21 décembre 2001

Délibération n° 2001-0378

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration du collège Saint Just**

service : Direction générale - Service de l'assemblée communautaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 décembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2001-0096 en date du 25 juin 2001, le conseil de Communauté a désigné madame Bernadette Isaac-Sibille en tant que représentante de la Communauté urbaine, au sein du conseil d'administration du collège Saint Just à Lyon 5°.

Il apparaît que madame Bernadette Isaac-Sibille représente aussi le Conseil général au sein de ce même organisme.

Il convient donc de procéder à son remplacement ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2001-0096 en date du 25 juin 2001 ;

DELIBERE

Désigne monsieur Christian Barthélémy comme représentant titulaire de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration du collège Saint Just à Lyon 5.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,